

SPORTIMUM
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 000,00 euros
Siège social : Chez Ets SCHIEVER
Zone industrielle - Rue de l'Etang
89200 AVALLON
809 086 580 RCS AUXERRE

PROCES VERBAL DES DECISIONS
DU PRESIDENT
DU 28 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le vingt-huit décembre,
A neuf heures,

Monsieur Vincent PICQ,
demeurant 13, rue du Général Leclerc, 89200 AVALLON,
agissant en qualité de Président de la société SPORTIMUM sus-désignée,

EXPOSE

Il est rappelé que par acte de l'Associée Unique en date du 29 novembre 2023, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE EUROS (9 999 000 €) pour le porter à la somme de DIX MILLIONS D'EUROS (10 000 000 €), par l'émission de NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE NEUF CENT (999 900) actions nouvelles de numéraire de 10 euros de nominal chacune, et a fixé les conditions et modalités de cette augmentation de capital comme suit :

Elles devaient être libérées en totalité lors de leur souscription.

Par la même décision, l'Associée Unique a décidé de réserver l'émission des actions nouvelles à :

- La société **ANCIENS ETS G. SCHIEVER ET FILS**, Associée Unique, Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 138 420 euros, dont le siège est sis ZI - RUE DE L'ETANG 89200 AVALLON, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 425 920 352 et représentée par Monsieur Vincent PICQ en sa qualité de Directeur Général Unique ;
A concurrence de **NEUF CENT CINQUANTE NEUF MILLE NEUF CENT (959 900) actions**, au nominal de 10 euros, soit un apport au capital en numéraire d'un montant de **NEUF MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE (9 599 000) euros**.
- La société **FINANCIERE SOVI**, Société Civile au capital de 8 000 euros, dont le siège est sis au 13 rue du Général Leclerc 89200 AVALLON, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 479826430 et représentée par Monsieur Vincent PICQ en sa qualité de Gérant ;

A concurrence de **DIX MILLE (10 000) actions, au nominal de 10 euros, soit un apport au capital en numéraire d'un montant de CENT MILLE (100 000) euros ;**

- **La société FINANCIERE KORU**, Société Civile au capital de 5 910 000 euros, dont le siège est sis RUE DE L'ETANG 89200 AVALLON, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 910 783 687 et représentée par Monsieur Gautier PICQ en sa qualité de Gérant ;
A concurrence de **DIX MILLE (10 000) actions, au nominal de 10 euros, soit un apport au capital en numéraire d'un montant de CENT MILLE (100 000) euros ;**
- **La société FINANCIERE ELFE**, Société Civile au capital de 5 910 000 euros, dont le siège est sis RUE DE L'ETANG 89200 AVALLON, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 910 746 189 et représentée par Madame Euphémie PICQ en sa qualité de Gérante ;
A concurrence de **DIX MILLE (10 000) actions, au nominal de 10 euros, soit un apport au capital en numéraire d'un montant de CENT MILLE (100 000) euros ;**
- **La société FINANCIERE IMO**, Société Civile au capital de 8 879 280 euros, dont le siège est sis au 1 route des deux lions 37200 TOURS, immatriculée au RCS de TOURS sous le numéro 420582363 et représentée par Monsieur Marc-Olivier COURGEON en sa qualité de Gérant ;
A concurrence de **DIX MILLE (10 000) actions, au nominal de 10 euros, soit un apport au capital en numéraire d'un montant de CENT MILLE (100 000) euros ;**

Le délai de souscription a été ouvert du 29/11/2023 au 06/01/2024 inclus.

Les actions nouvelles seraient créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

RÉALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le Président constate que :

Les NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE NEUF CENT (999 900) actions nouvelles composant l'augmentation de capital ont été intégralement souscrites et libérées des versements exigibles.

Les souscriptions ont été libérées en totalité en espèces et la banque **BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**, dépositaire des fonds, a établi, en date du 28 décembre 2023, un certificat de dépôt des fonds, sur présentation des bulletins de souscription.

MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence, le Président :

- constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital à la date du certificat du dépositaire, soit le 28 décembre 2023.

- décide de modifier corrélativement les Statuts de la société.

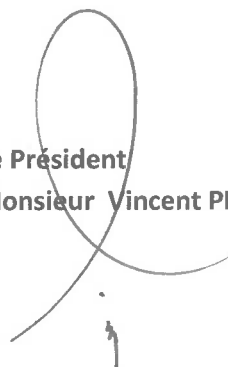
Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Fait à AVALLON

Le 28 décembre 2023

Le Président
Monsieur Vincent PICQ

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top, followed by a series of connected strokes that form the name 'Vincent Picq'.